

22 Sep 2023 -15:28

Appartient à Conseil des ministres du 22 septembre 2023

Réduction de la redevance pour le transport ferroviaire de marchandises

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à encore réduire en 2023 la redevance que les entreprises de transport paient à Infrabel pour le transport ferroviaire de marchandises.

L'avant-projet a pour but d'encourager le « shift modal » vers le transport ferroviaire, en renforçant le mécanisme de réduction de la redevance d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire.

Le niveau de la redevance due à Infrabel par les opérateurs de fret ferroviaire est encore réduit. Le montant total de la réduction de la redevance en 2023 serait porté au maximum à 23 842 000 euros.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be